



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03/08/2023  
Dossier complet le : 07/08/2023  
N° d'enregistrement : 17256

## 1 Intitulé du projet

Renouvellement et extension de la carrière VICAT "Les Clues" sur la commune de Blausasc (06)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_

### 2.2 Personne morale

Dénomination \_\_\_\_\_ Raison sociale  
VICAT

N° SIRET \_\_\_\_\_ Type de société (SA, SCI...)  
0 5 7 5 0 5 5 3 9 0 0 4 2 9 SA

Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur

Nom \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_

HEULIN \_\_\_\_\_ Christophe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. c)	Extension inférieure à 25 ha d'une carrière soumise à autorisation mentionnée par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les terrains concernés par la demande de renouvellement de l'autorisation et d'extension de carrière s'étendent sur une emprise totale de 23 ha 19 a 88 ca, soit environ 14,2 ha en renouvellement de l'autorisation en cours et 8,9 ha en extension.

Environ 1,3 ha de l'autorisation actuelle (sur les 15,5 ha) ne seront pas renouvelés et feront l'objet d'une cessation partielle d'activité.

L'extension du périmètre de carrière (8,9 ha) correspond essentiellement à l'intégration de la piste d'accès de 2 km et à des accès à créer sur la partie Ouest de la zone d'extraction. L'extension sollicitée n'implique pas une augmentation significative des surfaces exploitées puisque la superficie d'extraction du projet est de 6,1 ha contre environ 8,0 ha actuellement autorisé à l'exploitation.

Les réserves disponibles de gisement calcaire vont permettre une exploitation pour 30 ans supplémentaires avec une baisse de l'exploitation à 80 000 t/an en moyenne.

#### 4.2 Objectifs du projet

La carrière « Les Clues » est actuellement autorisée par arrêté préfectoral du 1er Août 1997. Cette autorisation porte sur une durée de 30 ans, une surface de 15ha 56a 60ca et une production annuelle moyenne de 650 000 t/an de calcaire.

L'autorisation arrive à son terme ainsi que le gisement autorisé. Il est donc nécessaire de renouveler et d'étendre l'autorisation d'exploitation sur le site « Les Clues ».

L'objectif du projet est prolonger la durée et la capacité d'apport de calcaire afin de répondre aux besoins de production de la cimenterie VICAT de La Grave de Peille. La carrière « Les Clues » est la carrière de calcaire la plus proche de la cimenterie.



---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La carrière ds Clues est exploitée depuis de nombreuses années et l'essentiel des travaux préparatoires ont déjà été réalisés (merlons, clôture, piste de roulage, etc.).

La poursuite de l'exploitation de la carrière ne va pas nécessiter de nouvelle campagne de défrichage.

La piste d'accès au sommet de la zone d'exploitation va être réaménagée afin de réduire la pente et libérer de la surface d'exploitation. Les travaux seront réalisés au démarrage du projet. Cette piste sera réalisée à l'Ouest de l'exploitation et à l'intérieur du périmètre autorisé de la carrière.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le principe d'exploitation de la carrière des Clues restera inchangé et consiste à extraire des matériaux sur un site à ciel. La carrière est dite en dent creuse du fait de l'approfondissement de l'exploitation dans le massif rocheux. La limite Est de la carrière conserve la falaise naturellement présente entre l'exploitation et la Paillon.

La carrière sera exploitée de la manière suivante :

- Création de la piste d'accès au sommet de la zone d'exploitation,
- Décapage sélectif des stériles de couverture du gisement,
- Extraction des matériaux selon la méthode des gradins chassants avec abattage à l'explosif par mines profondes verticales,
- Reprise des matériaux bruts et chargement dans des dumpers,
- Roulage jusqu'à la cimenterie sur une piste interne de 2 km de long,
- Traitement des matériaux un niveau du concasseur de l'usine,
- Remise en état coordonnée à l'exploitation avec une vocation écologique et paysagère.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La nomenclature des installations classées est constituée par la colonne A de l'annexe à l'article R. 511-9 du Code de l'environnement :

- 2510-1 - Exploitation de carrière (autorisation)
- 2517 - Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques (déclaration)

La rubrique 2517 correspond au stockage sur la carrière des Clues des matériaux en provenance de la carrière de Santa Augusta

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du projet de périmètre ICPE de la carrière des Clues	23ha 19a 98ca
Surface d'extraction du gisement	6ha 04a 76ca
Réserves de gisement estimées	2 400 000 tonnes
Exploitation annuelle moyenne	80 000 tonnes
Durée de l'autorisation	30 ans

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Carrière VICAT des Clues

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Blausasc

Code postal : 0 6 4 4 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 7 ° 3 7 ' 9 6 " 8 Lat. : 4 3 ° 8 0 ' 9 3 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est situé dans le secteur Nc (carrière) du PLU de la commune de Blausasc (approuvé le 26/06/2012).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».**

La carrière « Les Clues » est actuellement autorisée par arrêté préfectoral du 1er Août 1997 pour une durée de 30 ans et une surface de 15ha 56a 60ca.

Les terrains concernés par la demande d'extension concernent une superficie d'environ 8,9 ha portant ainsi à 23,2 ha la surface totale autorisée (1,3 ha non renouvelés).

La superficie d'extraction projetée est réduite à 6,0 ha contre 13,3 ha actuellement. L'extension du périmètre de la carrière concerne principalement des pistes existantes qui n'étaient pas incluses dans le périmètre d'autorisation.

Les réserves disponibles de gisement calcaire va permettre une exploitation pour 30 ans supplémentaires avec une baisse de l'exploitation à 80 000 t/an en moyenne contre 650 000 t/an actuellement autorisé.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR inondation, mouvement de terrain et séisme
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé par arrêté préfectoral du 17 novembre 1999
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Périmètre de protection de captages en cours de délimitation.(voir annexe).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne va pas exploiter en eau, néanmoins, de possibles faibles venues d'eaux sont susceptibles d'être recoupées dans les zones fracturées. L'exploitation va se faire jusqu'à la limite de l'épikarst, ce qui va augmenter la vulnérabilité de l'aquifère en cas de pollution accidentelle sur la carrière. L'extraction ne va pas influencer le sens d'écoulement de la nappe. Voir annexe technique pour plus d'informations
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exploitation d'une carrière
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gisement calcaire

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Très faible consommation en eau potable par le personnel de la carrière pour les besoins essentiels
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'avoir des impact bruts sur la biodiversité. Les mesures qui seront mises en œuvre permettent d'aboutir à des impacts résiduels non significatifs ne remettant pas en cause le bon état de conservation et le bon accomplissement du cycle biologique des espèces protégées et / ou à enjeux. La mesure phare du projet concerne l'évitement intégral de toutes les stations de Nivéole de Nice et permettant également la conservation des principaux habitats d'espèces faunistiques protégées de plus forts enjeux (voir annexe).
<b>Milieu naturel</b>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par des risques de mouvements de terrain et de séismes. Ces risques naturels sont pris en compte dans le projet d'exploitation. Une étude de stabilité a été réalisée dans le cadre du projet (voir annexe).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière est située à 2 km de la cimenterie. Le transport des matériaux bruts jusqu'à l'installation se fait par roulage sur une piste privée et interne au site. La vitesse de circulation des dumpers est limitée à 40 km/h.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation d'engins (foreuse, pelle mécanique, dumpers, chargeuse) et les tirs de mine (ponctuels) sont à l'origine d'émissions sonores. Les émissions respectent la réglementation (voir annexe).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les moteurs des engins sont susceptibles d'émettre de faibles odeurs mais rapidement diluées dans l'atmosphère et imperceptible à l'extérieur du site.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les tirs de mine sont à l'origine de vibrations. Les habitations étant relativement éloignées de la carrière aucune plainte n'a été recensée (voir annexe)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'existe aucun poste fixe d'éclairage sur la carrière. Les phares des engins allumés en cas de faible luminosité ou lors des conditions météorologiques défavorable sont à l'origine d'émissions lumineuses
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets aqueux concernent uniquement des eaux pluviales. On recense 2 exutoires au sein de la carrière qui rassemblent les eaux de ruissellement lors des épisodes pluvieux.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets sont dirigés vers le Paillon. Le rejet n'est pas permanent et les eaux éventuellement rejetées sont exemptes de pollution (voir annexe)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation produit une faible quantité de déchets (liés à l'utilisation et à l'entretien des engins, au matériel de minage et au activités humaines). La quantité de déchets produite est proportionnée à la faible activité du site. Les stériles de découverte sont réemployés sur le site dans le cadre de la remise en état (voir annexe).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière a un impact paysager lié à l'artificialisation des pans géologiques et à la présence d'engins et d'installations. L'extension n'est pas susceptible d'augmenter l'impact paysager actuel. L'enjeu paysager principal est de définir une silhouette définitive pour le relief en aval du défilé du Paillon. Le projet est l'occasion de proposer une remise en état plus ambitieuse en matière de réduction de l'impact paysager (voir annexe).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

On peut estimer que la carrière des Clues et celle de Santa Augusta, de part leur surface et leur rapprochement, peuvent avoir des impacts cumulés concernant les eaux souterraines, les émissions sonores et l'impact paysager. Les mesures mises en oeuvre tiennent compte des ces potentiels effets cumulés (voir annexe).



---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

Le projet n'est pas de nature à générer une augmentation notable des impacts par rapport à l'état actuel. Le projet fait l'objet de nombreuses mesures d'évitement et de réduction d'impacts. Les impacts résiduels sont jugés acceptables et aucune mesure de compensation n'est nécessaire, notamment au titre de la faune de la flore et des habitats.

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Les principales mesures qui seront mises en oeuvre sont détaillées dans le document en annexe.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nous semble pas justifier d'une évaluation environnementale.

L'extension de la carrière concerne principalement des pistes déjà existantes et ne consiste pas à exploiter de nouvelles surfaces en tant que telles. Le projet n'est pas susceptible d'augmenter de manière substantielle les impacts actuels.

Les principaux impacts bruts du projet font l'objet de mesures adaptées et pertinentes qui permettent de limiter significativement les incidences du projet.

Une mesure d'évitement total de la Nivéole de Nice a été prise et cela implique une renonciation à d'importantes quantités de gisement.

L'ensemble des émissions et des rejets sont parfaitement maîtrisées et ne sont pas de nature à provoquer des nuisances ou des pollutions.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Arrêté Préfectoral du 1er août 1997	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Volet naturel de l'étude d'impact - AMETEN	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Etude d'incidence sur les eaux de surface et souterraines - MICA ENVIRONNEMENT	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Etude paysagère - DURAND PAYSAGE	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Etude de stabilité - MICA ENVIRONNEMENT	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

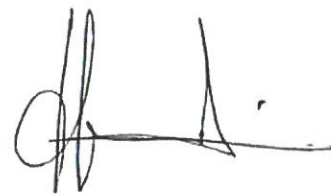
Nom HEULIN

Prénom Christophe

Qualité du signataire Directeur de l'usine VICAT de la Grave de Peille

À L'Isle d'Abeau

Fait le 2 6 / 0 7 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

